



Mémoire dans le cadre de la consultation sur la réalité policière au Québec



13 octobre 2020

Le dépôt du présent mémoire par les villes de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac puis les municipalités de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac s'inscrit dans la démarche de réflexion collective lancée en décembre 2019 par la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Capitale-Nationale, Mme Geneviève Guilbault.

Partenaires au sein de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, les quatre villes/municipalités déposent son mémoire afin de participer au débat sur les enjeux qu'elles considèrent essentiels pour assurer la modernité des divers services policiers, préserver la confiance du public dans ces institutions et maximiser l'efficacité de ces organisations.

1. LA RÉALITÉ ET LES ENJEUX PROPRES À LA RPLDM

1.1. Points d'intérêt commun

Nous désirons tout d'abord affirmer notre adhésion aux diverses solutions innovantes qui viendront améliorer les diverses façons de faire en ce qui a trait aux enjeux tels que le crime organisé, la cybercriminalité, l'évolution des technologies et des médias sociaux, les infractions d'ordre sexuel, le profilage racial et social, la collaboration avec les intervenants du milieu ou encore les interventions auprès des personnes vulnérables.

Nous appuierons les recommandations qui amélioreront les façons de faire en ces matières afin de bonifier la desserte policière et l'efficacité de sa gestion, sous réserve bien entendu que ces nouvelles orientations rejoignent les recommandations plus spécifiques que nous abordons ci-après.

1.2. L'adhésion de nouveaux partenaires au sein de la RPLDM

➤ Nous voyons d'un bon œil l'addition de partenaires au sein de la Régie de police du Lac-des-Deux-Montagnes. Concomitamment à la mise en place de regroupement des services spécialisés et/ou de la conclusion d'ententes de partage de services et/ou de biens, l'adhésion de municipalités limitrophes permettrait de maintenir un service de proximité de grande qualité, tout en optimisant l'efficacité, favorisant les économies d'échelles et élargissant la gamme de services de base offerts (par exemple au niveau de la patrouille).

➤ Nous sommes cependant très concernés quant à la taille de la régie ainsi bonifiée, qui doit demeurer raisonnable. Nous ne croyons pas qu'une régionalisation de l'ensemble des corps de polices de la rive-nord soit une solution envisageable.

Recommandation No 1 :

IL EST RECOMMANDÉ d'accepter l'adhésion de municipalités au sein de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes afin d'offrir, aux citoyens de villes/municipalités limitrophes aux caractéristiques comparables à celles des partenaires actuels, une gamme de services de base de qualité dans la poursuite de l'approche dite de proximité.

1.3. Niveaux de service

➤ Nous considérons problématique les exigences de services actuelles qui occasionnent parfois entre villes/municipalités une disparité des services rendus pour un même niveau et un accroissement des coûts d'opérations sur la stricte base de la localisation géographique.

- Nous sommes d'avis que la charge fiscale du citoyen pour le coût du service policier ne devrait pas être indûment accrue en raison d'une obligation de service géographique et/ou environnementale.
- Nous croyons nécessaire d'instaurer des niveaux de services qui reconnaîtront ces contingences géographiques et/ou environnementales et qui assureront un financement équitable des services spécifiques requis pour ces zones ou régions.

Recommandation No 2 :

IL EST RECOMMANDÉ de revoir les diverses attributions des niveaux de service de police en identifiant notamment des services de nature particulière qui devront faire l'objet d'un financement distinct afin de contrôler l'accroissement de la charge fiscale du citoyen pour le coût de son corps de police.

1.4. Financement des services de police

- Les municipalités de toutes tailles au Québec devraient avoir un niveau de certitude élevé que leur facture pour les services policiers est raisonnable et en lien avec la couverture qu'elles désirent. Certaines municipalités ont l'obligation de maintenir un niveau de service de police municipal de niveau supérieur à des municipalités de taille similaire en raison notamment de leur emplacement géographique. Ce n'est pas leur choix, c'est une obligation. Dans ces cas précis, il devrait y avoir une compensation financière pour ne pas indûment accroître la charge fiscale du citoyen en raison de la simple localisation ou de particularités territoriales (par exemple la présence d'un lac).
- Nous constatons également le manque d'équité entre le financement d'un corps de police comme la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et celui d'autres municipalités qui sont desservies par la Sûreté du Québec.
- Nous suggérons de mettre en place un mode de compensation pour les coûts spécifiquement encourus par les corps de police en raison de la simple localisation ou d'une particularité territoriale.

Recommandation No 3 :

IL EST RECOMMANDÉ que tout Québécois, quel que soit son lieu de résidence devrait assumer le même coût pour les services de police offerts. En l'occurrence que les coûts additionnels imposés aux corps policiers municipaux soient compensés pleinement par le gouvernement du Québec.

1.5. Ententes de partage de services et/ou de biens

- Nous croyons en la nécessité d'assurer une meilleure efficacité et un contrôle des coûts en mettant en commun à l'échelle régionale (voire même pour des spécificités territoriales telles qu'un Lac et ses affluents) des services regroupés utilisant les ressources et expertises nécessaires à l'exécution des obligations au-delà de la couverture de base.
- Nous sommes toutefois concernés par la nécessité de privilégier des regroupements qui accroîtra certes les capacités opérationnelles mais pas au détriment des services de proximité offerts aux citoyens et aux partenaires du milieu.

Recommandation No 4 :

IL EST RECOMMANDÉ d'élargir l'éventail des ententes de partage de services et/ou de biens afin d'atteindre les objectifs visés en matière d'efficience et d'efficacité opérationnelle et stratégique.

1.6. La gouvernance de la RPLDM

➤ Nous considérons essentiel de trouver un équilibre acceptable de proximité entre les acteurs politiques et les dirigeants policiers. Il est important d'assurer une bonne compréhension des enjeux locaux par ces mêmes dirigeants. Nous exprimons notre inquiétude advenant que la gouvernance ne soit plus entre les mains des décideurs politiques et des responsables de la gestion des finances publiques.

Recommandation No 5 :

IL EST RECOMMANDÉ de maintenir la structure de gouvernance actuelle, soit que le conseil d'administration soit composé des maires et mairesses des villes/municipalités partenaires, que la haute direction de la RPLDM soit composée de la direction policière occupée par un cadre-policier et de la direction administrative occupée par un civil.

1.7. La compréhension des enjeux locaux

➤ Nous réitérons l'importance de conserver la propension légitime de la RPLDM à comprendre et à s'adapter aux enjeux locaux, à fournir des services de police de proximité de qualité (réponse aux appels, patrouille, sécurité routière, enquêtes de premier niveau et programmes de prévention) et de promouvoir la sécurité dans les milieux de vie.

➤ Les créneaux d'action concernent notamment la mise en œuvre de l'approche de police communautaire sur le terrain, les programmes de prévention et de solidarité et les partenariats forgés avec les intervenants institutionnels et communautaires.

➤ Il est impératif de maintenir un axe de communication fort entre la direction de la RPLDM et les élu(e)s membres du conseil d'administration de la RPLDM afin d'assurer un niveau de connaissance suffisant pour permettre la prise de décisions administratives éclairées tout en tenant compte des besoins des citoyens.

Recommandation No 6 :

IL EST RECOMMANDÉ de favoriser un haut niveau de transmission aux élu(e)s des activités de la RPLDM de façon à favoriser la prise de décision du conseil d'administration et les guider dans les orientations à donner à la régie.

1.8. Gestion des ressources humaines

➤ Nous considérons important pour l'organisation ainsi que pour les élu(e)s locaux de prioriser la promotion à l'interne. La culture que l'organisation a développée au fil du temps répond adéquatement au besoin de nos secteurs. Le développement des ressources à l'interne est primordial et nous sommes tout à fait en accord pour établir des critères pour occuper les fonctions de directeur et de cadres au sein de notre organisation. Toutefois, nous croyons fermement que cela doit se faire de l'intérieur favorisant ainsi une chimie naturelle avec les gouvernements locaux.

➤ Nous croyons à la pertinence de confier à du personnel civil qualifié certaines tâches ne requérant pas d'être exécutées par des policiers, dans la double perspective d'une réduction des coûts associés à ces fonctions et d'une utilisation plus efficiente de l'expertise des agents de la paix.

Recommandation No 7 :

IL EST RECOMMANDÉ de réviser la Loi sur la police afin de confier des postes de responsabilité à des employés civils pour différentes fonctions importantes au sein des corps policiers et que ces postes soient identifiés dans cette loi.

2. CONCLUSION

Les services policiers doivent faire face à des enjeux majeurs, qu'ils soient opérationnels, structurels ou financiers. La présente consultation permet d'identifier les pistes de solution aux défis auxquels font face les corps policiers et ainsi offrir une prestation efficace, efficiente et moderne, en phase avec les attentes des citoyens et l'évolution de notre société.

Nous croyons que nos recommandations s'insèrent dans la recherche des divers services policiers de maintenir la relation de proximité avec les citoyens. Elles tiennent compte également des contraintes financières non négligeables auxquelles font face les villes/municipalité et de la nécessité de respecter la capacité de payer des contribuables.

Nous tenons à remercier la ministre de la Sécurité publique pour son invitation à participer à cette consultation fort importante pour l'avenir de nos corps policiers et pour les citoyens que nous représentons.

PROJET